

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

**Séance du 23 juillet 2020**

*En exercice : 77*

*Présents : 62*

*Votants : 74 (dont 12 procurations)*

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

**N°3 D/**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

**DESIGNATION  
DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS  
LOCAUX**

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-Préfecture*

le : **31 JUIL. 2020**

*Publiée ou notifiée*

le : **31 JUIL. 2020**

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

**Absents représentés par leur suppléant :** Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

**Absents excusés :** MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :** M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

.../...

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son articles L 1413-1 qui impose la création dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprenant des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par ladite assemblée. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile,

**Vu** la délibération n° 6 du 11 décembre 2014 par laquelle le Conseil Communautaire a confirmé :

➤ la nécessité de la CCSPL qui aura autorité pour l'ensemble des services publics relevant des compétences de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

➤ que cette commission sera composée du Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant, de six membres titulaires et de six membres suppléants de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que de trois représentants titulaires et de trois représentants suppléants d'associations locales nommés parmi les membres du conseil de développement,

**Considérant** que cette commission consultative est compétente pour l'ensemble des services publics locaux confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie. Elle examine les rapports établis par les délégataires sur l'exécution de leur délégation de service public, les rapports sur le service d'assainissement et le service de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers, le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ainsi que le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat,

La commission est également consultée pour tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de désigner parmi les membres de la présente assemblée délibérante les membres de la commission consultative des services publics locaux ci-dessous :

- le président de la CCSPL :

Le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant

- les membres de la CCSPL :

Les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants suivants, une seule liste ayant été déposée :

*Titulaires :*

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD
- 6- Séverine THOMAS-MOLLON

*Suppléants :*

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL
- 6- Jean-Claude BRAT

- de lui donner mandat pour solliciter auprès du Conseil de développement la liste de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants issus de ses membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour, 4 abstentions Mme Réchard, M. Sigaud, M. Mayet dont procuration M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 D/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET

Objet de l'acte : 2020 - DESIGNATION D LA COMMISSION CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS LOCAUX

.....  
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23juil2020\_3D

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23juil2020\_3D-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 3 D.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020\_3D-DE-  
1-1\_1.pdf )

DÉPARTEMENT  
03

EPCI à fiscalité propre

EPCI :

ARRONDISSEMENT  
VICHY

VICHY COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES -- DU JURY  
ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION ET  
DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Effectif légal  
du conseil communautaire

77

Nombre de conseillers en exercice

77

# PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,  
DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet  
à dix-huit heures et quinze minutes, s'est réuni le conseil communautaire de Vichy Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Commune	Prénom et NOM	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ABREST	Romain LOPEZ	X		
	Monique GIRAUD	X		
ARFEUILLES	Jacques TERRACOL	X		
ARRONNES	François SZYPULA		X	
BELLERIVE-sur-ALLIER	François SENNEPIN	X		
	Françoise DUBESSAY		X	Alain VENUAT
	Michel LAURENT	X		
	Elisabeth BARGE		X	François SENNEPIN
	Alain VENUAT	X		
	Ariane MILET	X		
BILLY	Patrick SEROR	X		
BOST	Ludivine DUFRAISE	X		
BRUGHEAS	Olivier ROYER		X	
BUSSET	Christine MAGNAUD	X		
CHARMEIL	Franck GONZALES	X		
CHATEL-MONTAGNE	Jean-Claude BRAT	X		
CHATELUS	Philippe COLAS		X	
COGNAT-LYONNE	Thierry WIRTH	X		
CREUZIER-le-NEUF	Thierry LAPLACE	X		
CREUZIER-le-VIEUX	Hadrien FAYET	X		

CUSSET	Nathalie BOUILLON		x		
	Jean-Sébastien LALOY		x		
	Annie CORNE		x		Annie Corne
	Bertrand BAYLAUCQ			x	
	Annie DAUPHIN		x		
	Jean-Louis LONG		x		
	Marie CHATELAIS		x		
	Benjamin BAFOIL		x		
	Marie-José MORIER		x		
	François HUGUET		x		
	Pascal DEVOS			x	Alexis MAYET
	ESPINASSE-VOZELLE	Michel MARIEN		x	
FERRIERES SUR SICHON	Jean-François CHAUFFRIAS		x		
HAUTERIVE	Maryline MORGAND		x		
LA CHABANNE	Jean-Marc BOUREL		x		
LA CHAPELLE	Nicole COULANGE		x		
LA GUILLERMIE	Alexandre GIRAUD			x	
LAPRUGNE	Severine THOMAS-MOLLON		x		
LAVOINE	Jean-Dominique BARRAUD		x		
LE MAYET DE MONTAGNE	Jean-Pierre RAYMOND		x		
LE VERNET	Bernard AGUIAR		x		
MAGNET	Véronique TRIBOULET		x		
MARIOL	Romain DEJEAN			x	Christine MAGNAUD
MOLLES	Christophe DUMONT		x		
NIZEROLLES	Michèle CHARASSE		x		
SAINT-CLEMENT	Sandrine MORIER-MIZOULE			x	
St GERMAIN-des-FOSSES	Elisabeth CUISSET		x		
	Jean-Michel MEUNIER		x		
	Alexis MAYET		x		

<b>SAINT-PONT</b>	Caroline BARDOT	X			
<b>St-NICOLAS-des-BIEFS</b>	Jacques BLETTERY		X		Nicole COULANGE
<b>St REMY-en-ROLLAT</b>	Sylvain BRUNO	X			
<b>SAINT-YORRE</b>	Joseph KUCHNA	X			
	Laure GUERRY	X			
<b>SERBANNES</b>	Christine BOUARD			X	
<b>SEUILLET</b>	Pierre BONNET	X			
<b>VENDAT</b>	Jean-Marc GERMANANGUE	X			
<b>VICHY</b>	Frédéric AGUILERA	X			
	Charlotte BENOIT	X			Christiane LEPRAT
	Yves-Jean BIGNON	X			Charlotte BENOIT
	Evelyne VOITELLIER	X			Alexis BOUTRY
	Jean ALMAZAN	X			Jean ALMAZAN
	Anne-Sophie RAVACHE	X			
	Jean-Philippe SALAT	X			
	Valérie LASSALLE			X	
	Patrick BLETHON			X	
	Pauline TIROT			X	
	Henri SARRE			X	
	Corinne IBARRA	X			
	Alexis BOUTRY	X			
	Linda PELISSIER				
	Claude MALHURET	X			Anne-Sophie RAVACHE
	Christiane LEPRAT	X			
	Bernard KAJDAN				
	Sylvie DUBREUIL	X		X	Sylvie DUBREUIL
	Isabelle RECHARD	X			
	Jean-Pierre SIGAUD	X			



Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
BRUGHEAS	ROZZIO Patricia	X	
SERBANNES	VERRIERE Nathalie	X	

**Le Président rappelle, avant de procéder à l'élection des 3 commissions réglementaires liées à la Commande Publique, leurs modalités d'élection qui sont identiques à savoir :**

- Leurs membres sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Pour la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public, il appartient d'élire 5 titulaires et 5 suppléants ; 6 titulaires et 6 suppléants pour la Commission consultative des services publics locaux.
- Les listes peuvent contenir moins de noms de titulaires et de suppléants qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

### 1. Commission d'appel d'offres

Il est proposé au Conseil Communautaire, conformément aux articles L1411-5 et L.1414-2 du CGCT de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour choisir le titulaire des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés fixés par décret en Conseil d'Etat et annexés au Code de la Commande publique.

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection 1 seule liste a été déposée.

*Titulaires :*

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

*Suppléants :*

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

**1.1. Déroulement du scrutin**

*Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT*

**1.2. Proclamation des résultats**

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la C.A.O. :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Membres suppléants de la C.A.O. :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

2. Commission de Délégation de Service Public

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 en vertu desquelles il appartient au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération d'élire une commission chargée d'examiner les délégations de service public et qui précise ses modalités de composition, il est proposé au Conseil communautaire de constituer une Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent, pour traiter de toutes les délégations de service public susceptibles d'être soumises à cette instance.

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection une seule liste a été déposée.

*Titulaires :*

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

*Suppléants :*

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

## 2.1 Déroulement du scrutin

*Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT (Passer alors directement à la proclamation des résultats)*

## 2.2. Proclamation des résultats

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD

Membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL

## 3.Commission consultative des services publics locaux

Conformément le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son articles L 1413-1 qui impose la création dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprenant des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par ladite assemblée. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le président de la CCSPL est le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant

Le Président informe les conseillers communautaires que pour cette élection une seule liste a été déposée.

*Titulaires :*

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD
- 6- Séverine THOMAS-MOLLON

*Suppléants :*

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL
- 6- Jean-Claude BRAT

### 3.1 Déroulement du scrutin

*Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT (Passer alors directement à la proclamation des résultats)*

### **3.2- Proclamation des résultats**

Le Président proclame donc élus :

Membres titulaires de la Commission consultative des services publics locaux :

- 1- Nicole COULANGE
- 2- Michèle CHARASSE
- 3- Jean-Pierre RAYMOND
- 4- Jean-Marc GERMANANGUE
- 5- Christine BOUARD
- 6- Séverine THOMAS-MOLLON

Membres suppléants de la Commission consultative des services publics locaux :

- 1- Jean-Marc BOUREL
- 2- Annie DAUPHIN
- 3- Charlotte BENOIT
- 4- Joseph KUCHNA
- 5- Jacques TERRACOL
- 6- Jean-Claude BRAT

### **4. Observations et réclamations**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

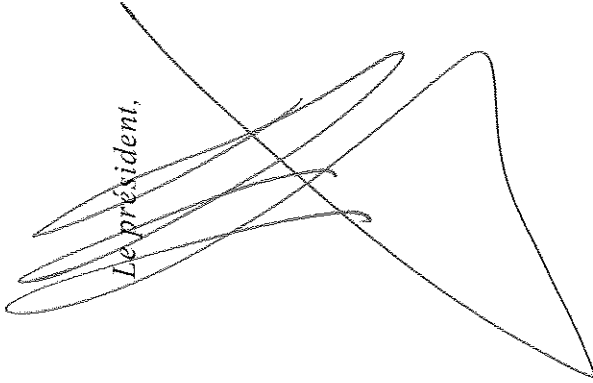
.....

---

<sup>1</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le seize juillet, à 18 heures 30, en double exemplaire<sup>2</sup> a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les secrétaires de séances ayant fait également office d'assesseurs.

  
*Le président,*

*Le secrétaire assesseur,*

Benjamin BAFoil



---

<sup>2</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.